

Charte pour une visite réussie

Dans le cadre de l'opération « Fenêtre sur cours », nous vous prions de prendre connaissance de cette charte avant d'effectuer une visite auprès d'un ou d'une collègue.

Dans la suite de ce document, on utilisera « visiteur/visité » pour collègue visiteur ou visiteuse/collègue visité ou visitée.

La participation à une visite de cours entraîne l'acceptation de cette charte.

Avant la visite :

L'échange de mails entre visiteur et visité tout comme l'acceptation de la visite par ce dernier sont un préalable obligatoire.

L'objectif est d'échanger sur les pratiques et les méthodes, pas sur le contenu du cours.

Le visiteur s'engage à respecter les horaires du cours ouvert à la visite.

Le visité se réserve le droit d'établir des règles propres à son contexte d'enseignement.

Si la visite implique une découverte d'un espace de cours Moodle, le visiteur est inscrit comme *enseignant non-éditeur* et doit bien être conscient qu'il ne peut en rien modifier l'espace de cours Moodle concerné.

Pendant la visite, que la séance ait lieu en présence ou à distance :

La visite se déroule avec politesse et bienveillance. Le visiteur est conscient de la permission qui lui est accordée. En retour, il fait montre de curiosité, d'attention et d'esprit positif.

Pendant la séance, le visiteur adopte un comportement neutre, c'est à dire celle d'un observateur silencieux sauf proposition contraire du visité.

La construction de la séance de cours visitée et son contenu est susceptible d'évoluer en fonction des circonstances.

Après la visite

Dans l'idéal, la visite se poursuit par un échange entre collègues. Ces échanges doivent se faire de manière constructive autour des pratiques. Il ne s'agit en aucun cas d'évaluer la séance de cours suivie ou d'émettre un jugement de valeur sur ce dernier.

Un guide d'observation est mis à la disposition du visité. Ce document peut servir de base à ce dialogue.

Ces échanges entre le visiteur et le visité restent confidentiels et n'ont pas vocation à être diffusés.

Le collègue visiteur peut demander une attestation de visite via l'agenda en ligne fenêtre sur cours.

Bonne visite !

